

1
(N° 132.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Nicolas Nolting, capitaine de navire, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Emden, royaume de Hanovre, le 27 juillet 1817; dès sa plus tendre jeunesse il a été destiné à la navigation, et depuis 1837 il a navigué, sans interruption, pour le port d'Anvers.

Il conste d'un certificat délivré par le commissaire maritime, chef du service de ce port, que le sieur Nolting s'est embarqué, le 30 septembre 1837, en qualité de matelot à bord du navire belge *Émanuel Van Malder*, en destination de Marseille, et que depuis 1838 il a fait, en qualité de second, sur différents navires belges, des voyages à Buenos-Ayres, Bolfait, la Havane, New-York, Cadix, etc.

Le sieur Nolting est domicilié à Anvers; sa conduite est régulière et paisible; il est désigné comme un bon marin, et les autorités consultées appuient sa demande.

Il est à remarquer qu'aux termes de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, relative aux droits différentiels, le pétitionnaire est exempt, par suite de sa qualité de capitaine de navire, du paiement du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années à dater de la promulgation de cette loi.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.